

Circuler à vélo



OBJECTIF **SÉCURITÉ**



Avant de **sortir**

L'équipement

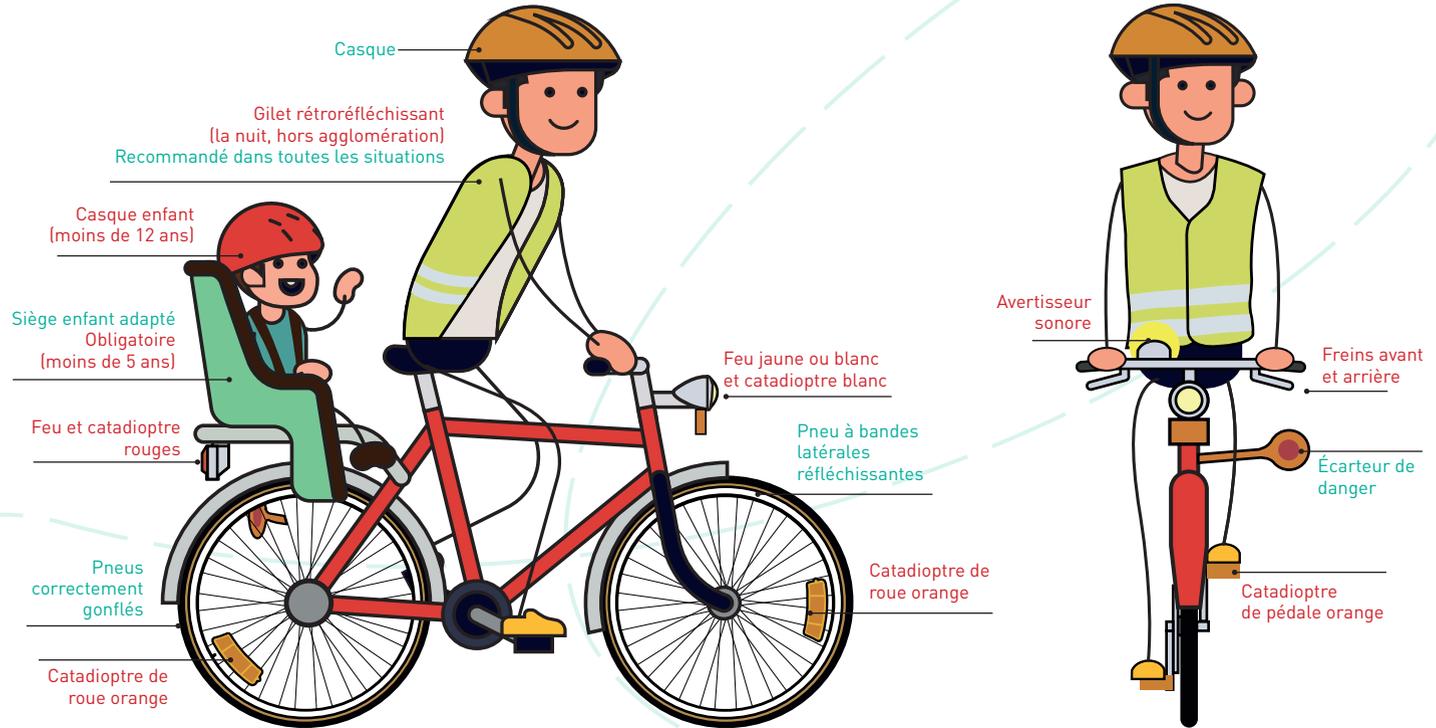
Un vélo en bon état et bien équipé, c'est le b.a.-ba pour garantir sa sécurité et celle des autres usagers.

Les équipements obligatoires

- Un casque pour les moins de 12 ans
- Freins avant et arrière
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge et des dispositifs réfléchissants (catadioptres) sous les feux.
- Un avertisseur sonore
- Des clips réfléchisseurs ou catadioptres pour les roues et les pédales
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié pour les cyclistes circulant hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.



Équipements obligatoires / Équipements recommandés



Le siège enfant

Si l'enfant a moins de 5 ans, le siège enfant doit être équipé de repose-pieds et de courroies d'attache.

Il existe des alternatives pour transporter les enfants comme le vélo cargo, la remorque ou la barre de remorquage.



Choisir et régler son vélo

- Choisissez le cadre par rapport à votre taille. Les cadres trop grands nuisent à l'équilibre et sont la cause de nombreux accidents, surtout chez les enfants.
- Choisissez un casque adapté à votre tête.
- Réglez bien votre selle. La selle est à bonne hauteur lorsque le talon est posé sur la pédale et que la jambe est en complète extension.
- Vérifiez la pression des pneus
- Vérifier l'état des freins



Au guidon

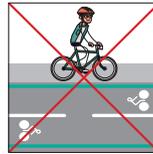
Les règles élémentaires de sécurité

Respecter le code de la route

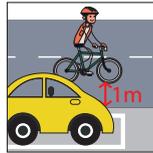
Le code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers. Chaque infraction est passible d'une amende.



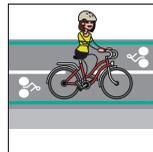
Où circuler ?



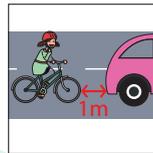
> Sauf pour les enfants de moins de 8 ans, la circulation sur les trottoirs est interdite.



> Circulez sur le côté droit de la chaussée mais à environ 1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement.

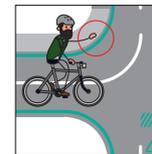


> Empruntez, lorsqu'elles existent, les bandes ou pistes cyclables et les doubles sens cyclables.

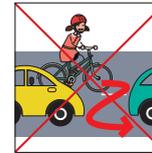


> Gardez une distance de sécurité d'au moins 1 mètre avec les autres véhicules.

Comment circuler ?



> Annoncez d'un signe de la main le changement de direction.



> Ne zigzaguez pas entre les voitures.



> N'utilisez pas votre téléphone en pédalant.



> Ne portez pas d'écouteurs ou de casque audio.

Panneaux à (re)connaître



Piste ou bande cyclable obligatoire



Piste ou bande cyclable conseillée



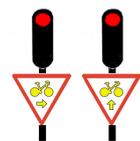
Double sens cyclable
Dans toute situation le piéton est prioritaire



Voie verte réservée aux piétons et véhicules non motorisés
Dans toute situation le piéton est prioritaire



Zone de rencontre
La priorité est donnée aux piétons et la vitesse maximale est de 20 km/h
Dans toute situation le piéton est prioritaire



Cédez-le-passage cycliste. Autorisation de franchir le feu au rouge, en laissant la priorité aux autres usagers, y compris les piétons



SAUF

Sens interdit sauf aux cyclistes



Panneau de direction



L'entretien du vélo

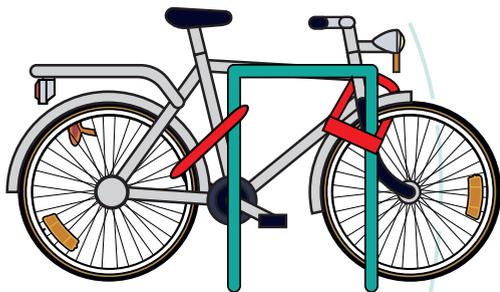
Comment sécuriser son vélo ?

Choisir un bon cadenas

Privilégier les antivol en U qui sont plus résistants.

Bien attacher son vélo

- Toujours attacher son vélo même dans un espace fermé et pour une courte durée
- Attacher le cadre et la roue avant (plus facile à voler) à un point fixe en orientant la serrure de l'antivol vers le bas
- Ajouter un antivol de cadre pour verrouiller la roue arrière apporte une sécurité supplémentaire



Marquer son vélo

Le marquage Bicycode® consiste à graver un numéro unique sur votre vélo qui permettra de faciliter la restitution de votre vélo en cas de perte ou de vol.



En gare, les consignes sécurisées Véligo :



Des espaces pour garer votre vélo en toute tranquillité

Tous les espaces Véligo sont :

- Ouverts 24h/24 et 7j/7
- Facilement repérables grâce à une identité visuelle
- Situés à 70 mètres maximum des gares et stations
- Abrités et éclairés

Les espaces Véligo sécurisés :

- Sont accessibles avec un passe Navigo chargé d'un titre valide
- Bénéficient de la vidéo-protection
- Peuvent offrir des services annexes : pompes à vélo, kits de réparation, prises électriques pour vélo à assistance électrique

www.veligo.transilien.com

Comment entretenir son vélo ?

La Communauté d'agglomération a installé 20 stations de réparation et gonflage vélo en libre-service sur le territoire (une dans chaque commune).

Ces stations permettent de réaliser de simples réparations et de gonfler son vélo. Un pneu crevé n'est plus une excuse pour laisser son vélo à la cave !

L'Agglo organise régulièrement des ateliers vélo avec les communes. Vous pourrez y apprendre à réparer votre vélo.

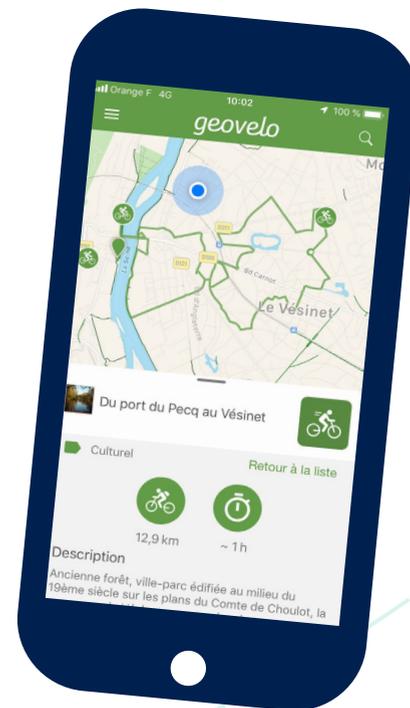


Rdv sur le site de l'Agglo pour localiser les stations et suivre l'agenda des ateliers
www.casgbs.fr



Geovelo

La Communauté d'agglomération est partenaire de Geovelo : véritable GPS vélo, cette application gratuite est un guide vocal et visuel sur les itinéraires du quotidien ou touristiques les plus adaptés aux cyclistes. Disponible gratuitement sur IOS et Android.



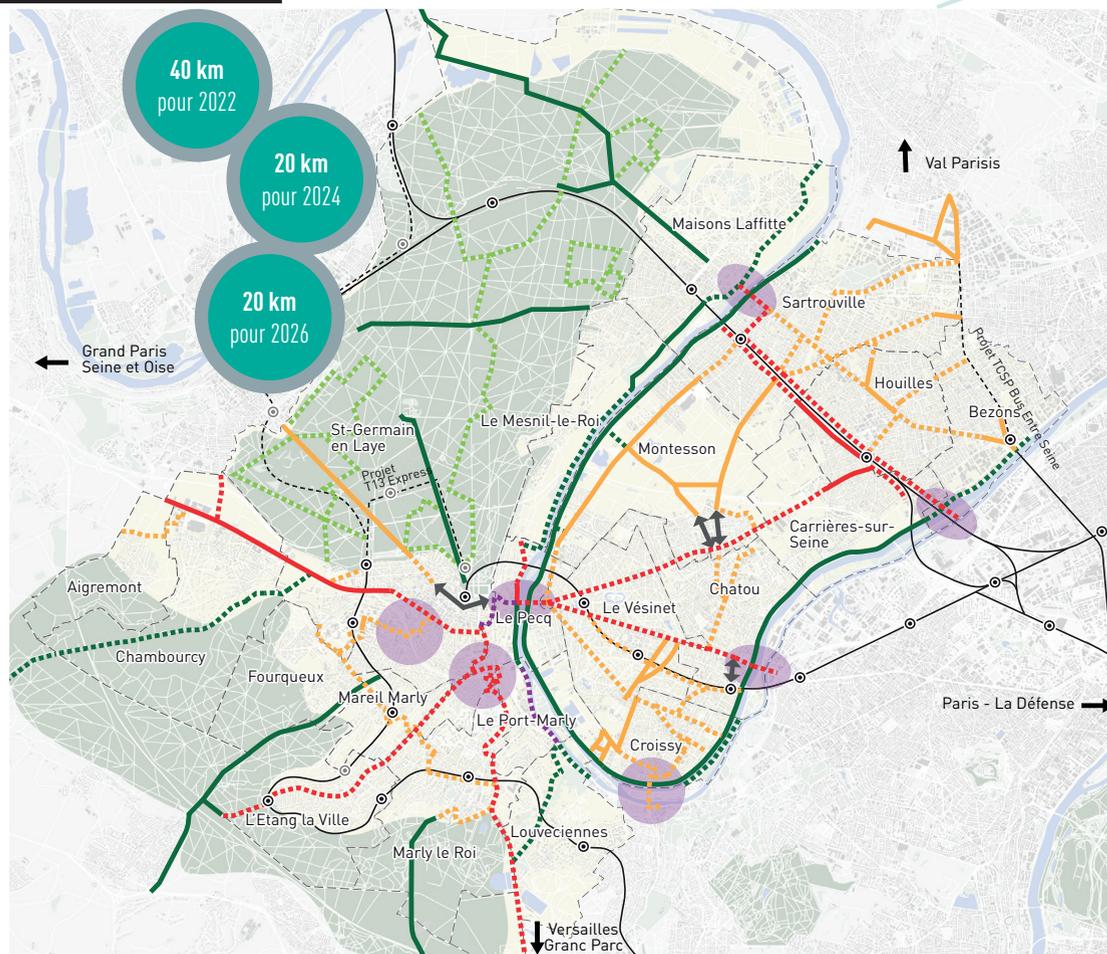
Plan Vélo 2019-2026

Réseau cyclable structurant

- ⋯ Réseau Express Vélo
- ⋯ Aménagements cyclables complémentaires (accès aux gares et aux pôles générateurs de déplacement)
- ⋯ Liaisons touristiques cyclables
- ⋯ Projet de boucle à vélo en forêt de St-Germain
- ⋯ Projet en cours de réalisation
- ▬ Liaisons structurantes existantes
- Points particuliers à traiter (franchissement de Seine et RN13)
- ↔ Liaison à assurer au niveau local (ville) zone de rencontre, zone 30
- ⊙ Réseau ferré et gares existantes
- ⋯ Projet d'extension TC (T13/TCSP /Bus Entre Seine)
- ⊙ Future station T13
- ▬ Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine
- ▬ Forêts domaniales
- ▬ La Seine



04/2019



Informations sur : www.casgbs.fr

Le quiz

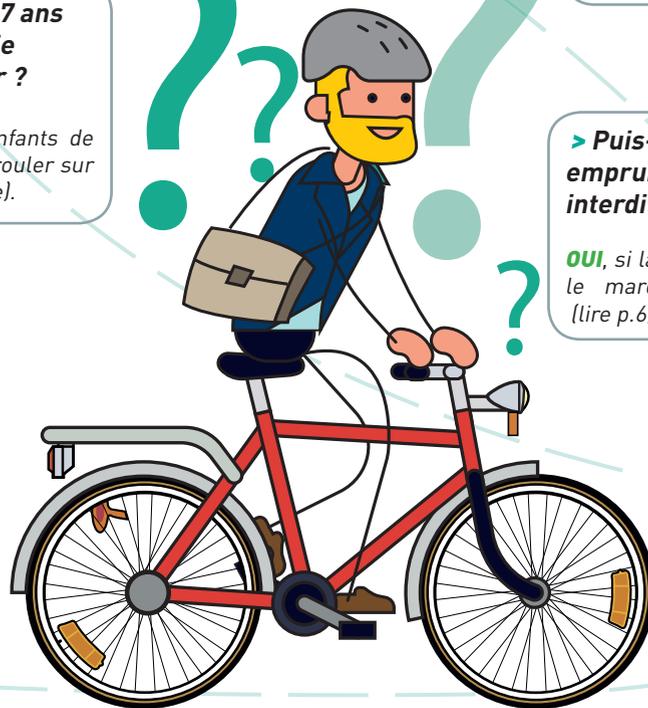
Petite révision du code de la route du vélo,
histoire de démêler le vrai du faux...
Un quiz à faire en famille !

> **J'accompagne mon fils de 7 ans qui va à l'école à vélo. Puis-je rouler avec lui sur le trottoir ?**

NON, les cyclistes adultes ou enfants de plus de 8 ans ont interdiction de rouler sur les trottoirs (sous peine d'amende).

> **Un scooter peut-il emprunter une piste cyclable ?**

NON, il est absolument interdit aux cyclomoteurs d'emprunter les pistes et bandes cyclables, y compris sur les doubles sens cyclables, les passerelles ou dans les rues piétonnes.



> **Une zone piétonne est-elle autorisée aux vélos ?**

OUI, toutes les zones piétonnes sont signalées par un panneau et les vélos y sont tolérés à l'allure du pas (6 km/h). Le cycliste doit mettre le pied à terre en cas de forte affluence.

> **Puis-je emprunter un sens interdit à vélo ?**

OUI, si la signalisation ou le marquage l'autorise (lire p.6)

> **Une trottinette peut-elle emprunter une piste cyclable ?**

OUI, électrique ou non.
Les aménagements cyclables accueillent toutes les trottinettes conformes.

> **À vélo, suis-je autorisé à passer si le feu est au rouge ?**

OUI mais seulement en présence d'un panneau « cédez-le-passage » cycliste (lire p.6). Je suis alors autorisé à franchir le feu au rouge, en laissant la priorité aux autres usagers, y compris les piétons.

> **Puis-je stationner mon vélo partout ?**

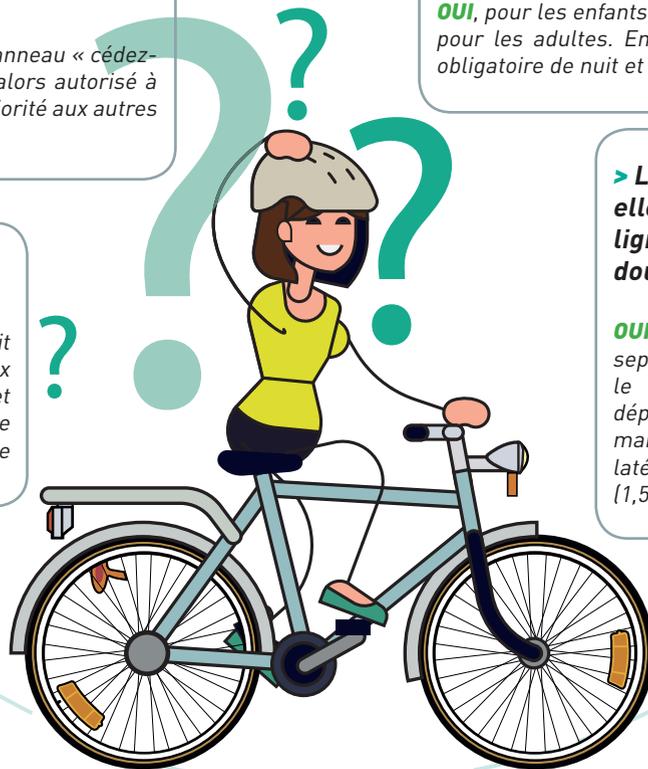
NON, le cycliste ne doit accrocher son vélo qu'aux emplacements prévus à cet effet : un vélo fixé à un autre endroit est considéré comme gênant.

> **Le casque et le gilet rétroréfléchissant sont-ils obligatoires ?**

OUI, pour les enfants de moins de 12 ans et il est conseillé pour les adultes. En revanche, le gilet réfléchissant est obligatoire de nuit et hors agglomération.

> **Les voitures peuvent-elles franchir une ligne blanche pour doubler un vélo ?**

OUI, depuis le décret du 23 septembre 2015 modifiant le Code de la route, le dépassement est autorisé, mais avec 1 m de distance latérale en agglomération (1,50 m hors agglomération).



Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Plan Vélo 2019-2026